

Paris, le 8 juin 2017

Législatives 2017 : bilan de la période du 1^{er} mai au 4 juin

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, réuni en collège plénier, a examiné les temps de parole de la campagne des élections législatives pour la période du 1^{er} mai au 4 juin 2017 où prévaut le principe de l'équité dans l'expression des différentes formations politiques.

C'est pour ne pas avoir respecté ce principe que RTL et Europe 1 ont été mises en garde après que le Conseil a observé de forts déséquilibres dans les relevés des temps de parole fournis par ces stations de radio.

Il invite ces dernières à mettre en œuvre au plus vite les correctifs nécessaires afin d'assurer pleinement une expression politique pluraliste et respectueuse de l'équité des temps de parole alors que les échéances électorales sont imminentes.